



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 17 septembre 2020, salle St-Gervais  
Procès-verbal n°289**

- Présent-e-s : M. Mickael Batista da Silva (président)  
Mme Corinne Maison (secrétaire)
- Mme Magali Besse Giorgi  
M. Frédéric Bieri  
Mme Deborah Brindley  
Mme Mitzi Carmona  
M. Stéphane Deléchat  
Mme Natacha Gonzalez  
Mme Verena Jendoubi  
Mme Eva Kreiflin  
M. Didier Maison  
Mme Nina Rime  
M. Pierre Sutter
- Excusés : M. Sylvain Fuser (vice-président), Mme Ana Ménétrety
- Exécutif : M. Vincent Mottet, maire  
M. Cyril Baudin, adjoint  
M. Pascal Dethiollaz, adjoint
- Verbaliste : Mme Arlette Blattner

**Ordre du jour :**

1. Approbation du PV de la séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2020
2. Approbation du PV n° 288 de la séance du Conseil municipal du 18 juin 2020
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Décisions de l'AG de l'ACG du 24 juin 2020 soumises au droit d'opposition des conseils municipaux
5. Communications du maire et des adjoints
6. Rapport de la commission de la cohésion sociale du 3 septembre 2020
7. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 60'000.-, destiné à couvrir les dépenses liées au fonctionnement du restaurant scolaire municipalisé de la commune d'Avully
8. Questions orales / écrites
9. Divers

Questions du public

**Le président** ouvre la séance à 19h30.

### 1. **Approbation du PV de la séance d'installation du Conseil municipal du 2 juin 2020**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 2. **Approbation du PV n° 288 de la séance du Conseil municipal du 18 juin 2020**

A la page 9, point 8, milieu du premier paragraphe : « ... afin de ne pas finir l'année dans les *chiffres rouges* ... » (au lieu de *chiffres noirs*).

Le procès-verbal est ensuite approuvé à l'unanimité des membres présents avec cette remarque.

### 3. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

**Le président** fait référence à un courrier du 13 août 2020 de Me Roland BURKHARD, qui a écrit à l'exécutif et à lui-même concernant le développement de l'aéroport et les nuisances sonores dues aux avions. Il n'en donne pas lecture, car le Conseil municipal a déjà pris connaissance de ce courrier, ainsi que de la réponse de l'exécutif du 26 août qui indique notamment que la commune a usé de son droit d'opposition à l'encontre du projet de modification du règlement d'exploitation de l'aéroport international de Genève et qu'elle saisira toutes les opportunités juridiques ou politiques éventuelles pour que sa voix soit mieux prise en considération. Comme le courrier de Me BURKHARD lui est également adressé, **le président** propose, en guise de réponse du Conseil municipal, de suivre la position de l'exécutif, proposition acceptée à l'unanimité des membres présents.

### 4. **Décisions de l'AG de l'ACG du 24 juin 2020 soumises au droit d'opposition des conseils municipaux**

Lors de sa séance du 24 juin 2020, l'Assemblée générale de l'ACG, au sein de laquelle les 45 communes sont représentées par leur exécutif, s'est prononcée favorablement sur les dossiers suivants :

- Subventions d'investissement à la création de places de crèche en 2021
- Subvention de fonctionnement au Bibliobus intercommunal pour 2021
- Enveloppe attribuée à des dépenses culturelles intercommunales diverses en 2021
- Enveloppe attribuée à des dépenses sportives intercommunales diverses en 2021
- Co-financement de la relève sportive
- Financements d'investissements informatiques généraux en 2021
- Participation aux charges de fonctionnement 2021 du GIAP
- Subvention de fonctionnement à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre pour 2021
- Subvention d'investissement pour la rénovation du stade de Laconnex
- Constitution d'une enveloppe extraordinaire du Fonds intercommunal destinée aux indemnités dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19
- Constitution d'une enveloppe extraordinaire du Fonds intercommunal destinée aux indemnités dans le domaine du sport suite à la crise sanitaire COVID-19

Les décisions de l'AG ci-dessus n'entraînent aucune charge supplémentaire pour les communes car leur financement est assuré par les 23 millions de francs d'ores et déjà prélevés annuellement en vertu de la LRPI. Le Conseil municipal est donc informé des décisions prises par l'AG par ce biais et a la possibilité de s'y opposer. Si aucune contestation n'est formulée à l'encontre de l'une ou l'autre décision, il n'est pas tenu de s'exprimer par un vote.

### 5. **Communications du maire et des adjoints**

**M. Mottet** informe :

- qu'il a rencontré le service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) et la direction de l'Office de l'urbanisme pour faire le point au sujet des suites envisagées à propos du développement du village. L'étude des potentiels, financée par l'Etat, est en cours et toujours en phase de récolte des données. Elle fera l'objet d'un premier point de discussion intermédiaire ces jours prochains. La commune a, par ailleurs, eu la confirmation qu'à ce stade, le PLQ 30041 devrait

pouvoir être adopté par le Conseil d'Etat d'ici la fin de cette année. M. Antonio Hodgers a répondu le 30 juillet 2020 à un courrier envoyé en mars par M. Riem qui lui faisait part de quelques observations sur le développement de la commune. La réponse de M. Hodgers n'apporte aucun élément nouveau.

- que les dates des opérations électorales 2021 ont été communiquées. Quatre votations, mais aucune élection, auront lieu en 2021. La commune est à la recherche d'un-e président-e, d'un-e vice-président-e et de leurs suppléants. Les intéressés sont priés de s'adresser au secrétariat de la commune d'ici le 15 octobre. Il n'est pas obligatoire d'être un élu-e communal-e pour pouvoir officier, la seule limite étant d'être âgé de 18 à 70 ans.
- qu'une sortie du Conseil municipal aura lieu le samedi 10 octobre 2020, comprenant une visite de la Vieille-Ville le matin et restaurant ensuite. Des précisions parviendront aux conseillers municipaux en temps utile et ceux-ci sont priés de s'inscrire auprès du secrétariat.
- que l'aéroport international de Genève invite les exécutifs et délibératifs des communes situées dans son périmètre à une séance d'information le 5 octobre 2020, à 18h. Il est aussi possible de visiter le tarmac à la suite de cette séance. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès du secrétariat.
- qu'une nouvelle patrouilleuse scolaire a été engagée et débutera son activité le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

#### **M. Baudin** indique :

- que, suite à la demande de la commission des bâtiments de l'ancienne législature, les toilettes des enseignants au rez-de-chaussée de l'école seront adaptées pour les personnes à mobilité réduite. Cette transformation est programmée pour l'été 2021.
- que le terrain de football sera utilisé par l'association Gennecy Bricks les samedis, de 10h à 12h.
- que la commune a fait un don de CHF 1'000.- à la Chaîne du Bonheur en faveur du Liban.
- qu'il est temps d'attribuer le Mérite d'Avully 2020. Outre le président du Conseil municipal et lui-même, il faut encore deux personnes, faisant en principe partie de la commission de la cohésion sociale, scolaire et jeunesse, ainsi qu'un-e habitant-e de la commune, pour compléter le jury d'attribution.

#### **M. Dethiollaz** annonce :

- que l'étude pour le stationnement a été élargie, afin que les résultats de l'enquête de terrain soient plus fiables que sur une seule campagne, qui, de plus, a eu lieu en sortant du semi-confinement. Le coût supplémentaire s'élève à Frs 8'000.-.
- que l'autorisation de démolir le local des jeunes a été accordée. La commune est en phase d'évaluation des coûts concernant la démolition. La plainte pénale déposée suite à l'incendie de ce local a été classée par le Ministère public, faute d'éléments suffisants. **M. Mottet** a entendu des habitants se plaindre que la commune ne faisait rien et il précise que le local des jeunes figurant au cadastre, il a fallu constituer un dossier et attendre l'autorisation de démolition.
- que les travaux de chemisage de la conduite d'eau située au chemin du Martinet entre Epeisses et le chemin des Plattières débuteront prochainement. Ces travaux sont gérés et financés par les SIG.
- que les travaux d'élagage et de taille d'arbres et de haies ont commencé sur la commune. Ces travaux sont plus importants que d'habitude et doivent être menés tous les 4 à 5 ans afin que la nature ne prenne pas le dessus sur les infrastructures.
- que les travaux de la route d'Avully se poursuivent avec la pose d'un revêtement phono-absorbant, ce qui impliquera la fermeture de celle-ci durant un week-end, soit les 3-4, soit les 10-11 octobre. Une communication sera faite aux habitants de la commune et des communes riveraines.

## 6. Rapport de la commission de la cohésion sociale, scolaire et jeunesse du 3 septembre 2020

Mme Carmona, présidente de la commission, résume les discussions qui ont lieu lors de la séance du 3 septembre 2020 :

### *Aide humanitaire*

La discussion a porté sur la manière d'envisager le futur pour les 5 ans à venir. Différents projets sont soutenus actuellement, que la commission continuera à soutenir. La commission s'est interrogée sur la possibilité d'accorder un budget plus conséquent à une seule association ou d'accorder des financements qui durent le temps d'une législature. Des projets transmis à **M. Baudin** ont été évoqués : eau potable pour les Philippines et l'Indonésie et projet concernant les femmes afghanes. La commission invitera peut-être les personnes en charge de ces projets pour qu'ils puissent les présenter, en attendant de connaître le budget qui sera mis à sa disposition.

### *Aide alimentaire*

**M. Baudin** et la présidente ont reçu un mail d'un habitant d'Avully qui tire la sonnette d'alarme concernant l'aide alimentaire qu'il faudrait apporter à certaines personnes de la commune. Le maire et son adjoint ont travaillé sur ce point. Après réflexion, la commission demande que les personnes ayant besoin d'une aide alimentaire continuent à se rendre au Centre d'action sociale de l'Hospice général (CAS) de Bernex, qui est chargé de répertorier les personnes qui ont besoin d'aide. La commission suggère que cette information soit publiée sur le site internet de la commune et dans l'Echo. La commission a aussi émis l'idée de créer un local qui s'appellerait « Partage », tout en relevant que la gestion d'un local de ce type est difficile.

### *Divers*

Une fois encore, la présidente tient à remercier les bénévoles qui se sont mobilisés au plus fort de la crise sanitaire du COVID-19. Elle a aussi tenu à féliciter la Jeunesse d'Avully pour l'organisation des apéros de cet été. La présidente de cette société, Mme Nina Rime, ayant parlé du local des jeunes, **M. Baudin** devrait prendre contact sur Facebook avec une personne mécontente, qui pense que la commune ne fait rien à propos de ce local.

## 7. Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de CHF 60'000.-, destiné à couvrir les dépenses liées au fonctionnement du restaurant scolaire municipalisé de la commune d'Avully

En réponse à une question de **Mme Jendoubi**, **M. Mottet** précise que le crédit budgétaire supplémentaire de CHF 60'000.- couvrira les mois de septembre à décembre 2020. En 2021, la somme nécessaire aux dépenses liées au fonctionnement du restaurant scolaire municipalisé sera inscrite au budget, compensée par des revenus en provenance des parents qui achèteront les repas.

*Vu que l'association « Les P'tits gourmands », à qui la commune avait confié le soin de la gestion des restaurants scolaires des élèves de l'école de la commune d'Avully, a décidé de cesser ses activités au 30 juin 2020 ;  
vu l'article 4, alinéa 2, lettre b de la loi sur l'accueil à la journée continue (LAJC) du 22 mars 2019, qui prévoit l'obligation faite aux communes d'organiser des repas de midi pour les élèves de l'école primaire ;  
vu que le budget de fonctionnement 2020 de la commune d'Avully ne prévoyait pas les dépenses inhérentes à cette tâche, désormais municipalisée ;  
conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ainsi qu'à l'art. 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;  
sur proposition du maire,*

### **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir au maire un crédit budgétaire supplémentaire 2020 de Frs 60'000 destiné à couvrir des dépenses de fonctionnement liées au restaurant scolaire municipalisé de la commune d'Avully.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2020, selon la répartition comptable suivante :
  - a) 0220.30 : Frs 15'000.-
  - b) 2180.31 : Frs 45'000.-
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Par 11 voix « pour » et 1 abstention, le Conseil municipal accepte cette proposition.

## 8. Questions orales / écrites

Aucune question écrite n'a été reçue.

**M. Deléchat** demande si le recensement des locaux communaux libres, question évoquée récemment, a commencé. **M. Dethiollaz** répond que l'inventaire est en cours et qu'une information sera donnée ultérieurement.

## 9. Divers

**Mme Keiflin** fait part d'une idée qui lui est venue en rapport avec le dicastère de **M. Dethiollaz** qui comprend la vie locale et l'économie de proximité, le développement des animations de la commune, ainsi que le soutien aux entreprises et commerces locaux. Elle propose d'organiser des petits-déjeuners des entreprises, afin de resserrer les liens entre les autorités communales et les entreprises d'Avully. Elle souhaite que sa proposition soit renvoyée à la commission « Vie locale et économie de proximité », afin d'en discuter. Le président de la commission, **M. Deléchat**, prend note de cette proposition. **M Dethiollaz** trouve l'idée bonne. Il a déjà eu des contacts avec certains indépendants, qui sont favorables à l'organisation d'événements. S'il est compliqué de réunir des personnes en raison de la situation sanitaire actuelle, il pourrait être envisagé d'avoir déjà un premier contact pour savoir quels sont leurs besoins.

La séance est levée à 20h10.

Le Président

La Secrétaire